

La startup frauduleuse Air Next laisse salariés et investisseurs sur le carreau

Créée en février 2021, Air Next a fait de la casse. La startup, déclarée frauduleuse par les autorités avant d'être liquidée, avait levé 150 000 euros auprès du grand public par le biais d'une ICO et recruté 36 salariés à divers postes. Deux catégories flouées.

Temps de lecture : minute

27 avril 2022

Ses salariés dénoncent "*une arnaque*". La startup Air Next, dont l'ambition affichée était de bouleverser le secteur du transport de passagers à l'aide de la blockchain, n'aurait été qu'une coquille vide. D'après *Les Échos*, elle avait pour seul but de lever des fonds depuis sa création début 2021. Ses dirigeants, dont les identités n'ont pu être déterminées à date, seraient parvenus à lever 150 000 euros via une ICO (Initial Coin Offering) menée auprès du grand public. Une opération qui a été menée fin septembre 2021, quelques jours avant que l'Autorité des marchés financiers (AMF) diffuse un communiqué pour alerter du risque de fraude. C'est une démarche effectuée par Air Next afin d'obtenir un visa optionnel du gendarme boursier qui a permis à ce dernier de découvrir le pot aux roses, cette dernière ayant commis des erreurs - une lettre en trop dans le nom de sa prétendue banque - et formulé des exagérations - un capital social déclaré d'un milliard d'euros.

Un litige entre les salariés et les autorités

Pour préserver les apparences, la startup a recruté 36 personnes à des postes et salaires variés - les salaires promis allaient de 2 500 à 20 000

mensuels. Des employés qui ont été laissés pour compte. Ils n'auraient rien perçu depuis qu'Air Next a fait l'objet d'une liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris en octobre 2021, comme la Loi dispose en cas d'identification d'une société frauduleuse. Sans salaire du fait que l'AGS (Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés) ait refusé en février 2022 d'avancer les fonds, ils affirment ne pas pouvoir demander l'allocation chômage. Le mandataire judiciaire qui a procédé à la liquidation de l'entreprise n'entend pas établir les attestations de travail requises. Or le préjudice serait important, comme le rapportent Les Échos : certains sont des cadres venus de grands groupes ou ministères, qui ont démissionné pour rejoindre le projet, et d'autres des expatriés de retour en France.



À lire aussi

Theranos : Elizabeth Holmes risque 20 ans de prison pour fraude

Salariés et investisseurs ont, en toute logique, porté plainte. Ils s'étonnent de ne pas être davantage informés quant à la suite des événements.

"C'est la double peine ! Nous avons péché par naïveté, mais personne ne veut nous aider. C'est très anxiogène. Personne ne nous explique

pourquoi l'AGS refuse de payer" , s'est agacé l'un des membres du comité exécutif d'Air Next auprès des Échos, rejetant la faute sur le tribunal de commerce de Paris - qui a immatriculé l'entreprise, malgré les incohérences depuis relevées dans ses déclarations. En réponse, les autorités tempèrent : "Il y a beaucoup de suspicion autour de ce dossier. Personne ne sait si, parmi les salariés, certains n'auraient pas participé à l'arnaque" , a ainsi indiqué une source du quotidien économique, proche du dossier. Le conseil de prud'hommes, qui a été saisi par une dizaine d'anciens salariés, sera chargé de trancher le litige. Reste que l'affaire met en exergue la nécessité de mettre rapidement en place des procédures sécurisées, à l'heure où recrutements comme levées de fonds tendent à se virtualiser.

Article écrit par Arthur Le Denn